

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

Le 20 mai deux mil dix-neuf une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le lundi 27 mai 2019.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Loïc TRIDEAU, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Finances : Décision modificative n°1
- ▶ Tarifs divers année 2019-2020.
 - Garderie périscolaire, Restaurant scolaire.
- ▶ Tarifs Maison du Temps Libre, Année 2020.
 - Maison du Temps Libre.
- ▶ Tarifs Mercredi matin. Année 2019-2020.
 - Mercredi loisirs.
- ▶ Choix du prestataire pour l'élaboration de repas au restaurant scolaire.
- ▶ Présentation et validation du document unique.
- ▶ Engagement de la Commune (soutien d'un commerce local).

Questions diverses

- Rapport du comité national d'action sociale (CNAS) 2018.

Etaient présents :

M. TRIDEAU Loïc, Mme DE PASQUALE Mireille, M. GUEHERY Alain Mme SURUT Brigitte, M. PAUZAT Laurent, Mme GOUET Thérèse, M. DESLANDES Patrick, M. DECARPES Gérard, Mme GOURDIN Séverine, M. LAMARGOT Laurent, Mme DUPUY Katia, M. BODEREAU Emmanuel, Mme GASNIER Séverine, M. ESNAULT Joël, M. TAYSSE Stéphane, Mme GUILLOU Laurence, M. FREULON Jean-Noël.

Etaient absents : Mme ANDRE Audrey, Mme LE BIHAN Stéphanie.

Secrétaire de séance : M. LAMARGOT Laurent.

Pouvoirs : Néant

Le procès-verbal du 29 avril 2019 n'appelant aucune observation, est adopté par 17présents. Les conseillers présents signent le registre des procès-verbaux.

FINANCES**Décision modificative n°1.****Délibération 2019-20**

Les attributions de compensations versées à la communauté de communes du val de Sarthe doivent être imputées au compte 73921 au lieu de 65541.

Il faut mettre des crédits au compte 73921 Attribution de compensation + 10 000 €
Et retirer au compte 65541 Attribution aux fonds de compensation - 10 000 €

VOTE : 17 pour

TARIFS 2019-2020 : Restaurant scolaire et garderie périscolaire.**Délibération 2019-21**

Accueil périscolaire : de septembre 2019 à juillet 2020.
Les tarifs sont basés sur le quotient familial des familles.
La tarification se fera à la ½ heure. Toute demi-heure commencée est facturée.

Les nouvelles tranches de quotients familiaux proposées pour la rentrée de 2019.

T1 :	moins de 700 €
T2 :	de 701 € à 900 €
T3 :	de 901 € à 1200 €
T4 :	de 1201 € à 1500 €
T5 :	au-delà de 1500 €

La commission propose les augmentations progressives suivantes.

Pour les T1 :	pas d'augmentation
Pour les T2 :	une augmentation de 1%
Pour les T3 et les T4 :	une augmentation de 1.5%
Pour les T5 :	une augmentation de 2%.

La garderie périscolaire : le prix de la ½ heure.**Année 2019**

T1 :	0.90 €
T2 :	1.03 €
T3 :	1.15 €
T4 :	1.27 €
T5 :	1.30 €

La restauration scolaire : le prix du repas.**Année 2019**

T1 :	3.43 €
T2 :	3.72 €
T3 :	3.91 €
T4 :	4.02 €
T5 :	4.13 €

Le tarif est augmenté de 2%.

Hors Fillé : 4.78 €
Allergiques : 1.80 €
Adultes : 5.00 €

Monsieur GUEHERY Alain, Adjoint aux finances fait part au Conseil Municipal que la Commune de Fillé participe à hauteur de 42 % sur le prix d'un repas.

VOTE : 17 pour

**MAISON DU TEMPS LIBRE.
Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020 sans vaisselle.**

Délibération 2019-22

	Habitant de Fillé	Habitant hors Fillé	Association
Week-end et jour férié (2 jours)	280 €	520 €	100 €
Journée supplémentaire (lundi ou vendredi)	50 €	70 €	Gratuit
Journée en semaine (lundi ou vendredi)	50 €	70 €	Gratuit

Pour ce qui concerne les associations, la municipalité de Fillé met à disposition gratuitement la MTL une fois par an, à l'exception des écoles, de Fillé en Fêtes et du Club Loisirs, où la salle est gratuite pour deux manifestations.

Les autres manifestations étant payantes au prix de 100 € le week-end.

La Maison du Temps libre sera louée sans vaisselle à compter du 1^{er} janvier 2020.

A l'état des lieux (retour) un forfait ménage de 100 € sera appliqué au cas où la Maison du Temps Libre ne serait pas rendue dans un état acceptable.

0.12€ du kw pour l'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

VOTE : 17 pour

TARIFS : 2019-2020. MERCREDI LOISIRS.**Délibération 2019-23**Accueil du mercredi matin à Spay.

Enfant de 3 à 11 ans inscrits à l'école publique.

Il est possible à compter de septembre 2019 d'inscrire entre 8 à 10 enfants de Fillé les mercredis matins au service animation de la commune de Spay.

Inscription au trimestre complet.

Tranche horaire fixe :	de 8h30 à 11h30	5 €
Tranches variables :	de 7h30 à 8h30	1.50 €
	de 11h30 à 12h30	1.50 €

Pénalité de retard à midi : 2 € par ¼ d'heure entamé.

Un adjoint d'animation du personnel de la commune de Fillé encadrera les enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un accord favorable.

VOTE : 17 pour

ELABORATION DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE.**Désignation du Prestataire de services pour une durée de 3 ans.****1 an renouvelable 2 fois.****Délibération 2019-24**

Suite à la commission qui s'est réunie le 10 mai 2019, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le prestataire RESTAUVAL du Mans a été retenu pour l'élaboration des repas au restaurant scolaire.

Montant annuel : 66 593 €

Marché en procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer le marché.

VOTE : 17 pour

PRESENTATION ET VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE.**Délibération 2019-25**

Monsieur GUEHERY Alain présente au Conseil Municipal le Document unique qui a été validé par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Sarthe en date du 26 mars 2019.

Une mise à jour sera faite une fois par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le document unique.

VOTE : 17 pour

**ENGAGEMENT DE LA COMMUNE ;
Soutien d'un commerce local.**

Délibération 2019-26

Vu la volonté de maintenir les commerces de proximité de la Commune,
Vu la mise en vente du fonds de commerce et des murs, de la boucherie-charcuterie de Fillé,
Si besoin et pour favoriser la reprise, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se porter acquéreur du bâtiment (logement et boutique) à la condition expresse que le fonds soit repris par un exploitant.

VOTE : 17 pour

QUESTIONS DIVERSES

Rapport du comité national d'action sociale (CNAS) 2018.

Monsieur GUEHERY Alain, présente le rapport du comité national d'action sociale de l'année 2018.

Cotisation payée au CNAS : 3 690 €
Prestations versées au personnel communal : 3 365 €

Fête du village : le 6 juillet 2019.

Belle virée : 2 spectacles sont programmés le 19 juillet 2019.

Une centenaire à Fillé :

Mme GOUET Thérèse fait part aux Conseillers Municipaux que Mme Blin Blanche sera centenaire le 8/8/1919.

Un hommage lui sera rendu par la Commune.

La séance est levée à 23h30